

## **Compte rendu du Bureau syndical**

Séance du 21 octobre 2019

Le vingt-et-un octobre deux mille dix-neuf, à 9h30, le Bureau syndical, dûment convoqué le onze octobre deux mille dix-neuf, s'est réuni, 82 boulevard de Sébastopol, 75003 Paris, sous la présidence de Mme Catherine Baratti-Elbaz.

Nombre de membres du Bureau en exercice : 13  
Nombre de membres du Bureau présents ou représentés : 9 (dont 2 pouvoirs)

### **Étaient présents :**

Mme Catherine Baratti-Elbaz, Mme Christine Bruneau, M. Yann Wehring, M. Thierry-Michel Isoard, M. Samuel Besnard, M. Patrice Pattée, M. Christophe Bernier ;

### **Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Christophe Najdovski donne pouvoir à M. Thierry-Michel Isoard, M. Bruno Hélin donne pouvoir à M. Christophe Bernier ;

### **Étaient Excusés :**

MM. Jean-Luc Millard, Patrick Ollier, Jean-Paul Mordefroid.

### **Assistaient également à la séance :**

Mmes Ghislaine Geffroy, directrice du Syndicat, Fabienne Puig, directrice de l'administration générale et des ressources humaines, Mélody Tonolli, directrice de la communication et du marketing, MM. Malik Salemkour, directeur juridique et de la commande publique, Florent Texier, directeur des finances, Hugues Celier, directeur des services techniques, Pierre Rapeau, référent des instances.

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du compte-rendu sommaire du Bureau syndical du 10/09/2019
2. Préparation du Comité syndical du 06/11/2019

### **Délibération :**

- Débat d'orientation budgétaire 2020 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire
3. Points divers :
    - Informations à date du service public Velib'
    - Informations à date sur Autolib'

**La Présidente** ouvre la séance à 09h30, après avoir constaté que la condition de quorum était remplie.

1. Approbation du compte-rendu sommaire du Bureau syndical du 10/09/2019

**La Présidente** soumet à l'approbation des membres du Bureau le compte rendu de la séance du 10/09/2019.

En l'absence de commentaires, **le Bureau syndical**, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** le compte rendu de la séance du 10 septembre 2019.

**La Présidente** informe les membres du Bureau qu'à la suite de la nomination, par la ville d'Enghien-les-Bains, d'un nouveau représentant ; M. Caron ne peut plus siéger au Bureau syndical. Étant donné la proximité du renouvellement général des Conseils municipaux et communautaires fixé en mars 2020 et en conséquence de leurs représentants au Comité syndical, elle propose aux membres du Bureau de ne pas pourvoir au poste devenu vacant, et de fixer en conséquence à 8 le nombre de vice-présidents et à 12 le nombre des membres du Bureau.

**Les membres du Bureau** acceptent à l'unanimité la proposition de la Présidente.

Préparation du Comité syndical du 06/11/2019

Délibération :

- Débat d'orientation budgétaire 2020 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire

**Mme Ghislaine Geffroy** (Directrice du Syndicat) présente les évolutions budgétaires 2020 du Syndicat de la manière suivante :

**Budget principal Autolib' et Velib' Métropole**

Les recettes :

La contribution des collectivités pour le fonctionnement du Syndicat de 2 400 euros à 2 500 euros par station arrêtée au 25 juin 2018 (2,7 à 2,8 millions d'euros) stable par rapport à 2019 ;

- Le remboursement des annuités versées par les collectivités au Syndicat qui ont opté pour l'étalement dans le cadre du remboursement du prêt (0,4 millions d'euros) ;
- La quote-part des moyens et services mutualisés pour le service Velib' (1,0 million d'euros) ;
- La contribution des collectivités afin de couvrir la provision à inscrire au budget 2020 dans le cadre des indemnités de résiliation de la DSP de 3 600 euros (4,0 millions d'euros).

Les dépenses :

- Le remboursement de l'annuité du prêt (capital et intérêts, 2,0 millions d'euros) ;
- Les frais de fonctionnement du Syndicat (personnel, indemnités des élus, location des bureaux, frais divers), les études et honoraires nécessaires dans le cadre de la résiliation et de la sécurisation juridique et financière des décisions du Syndicat (2,1 millions d'euros) soit une baisse de 20 % par rapport à 2019 ;
- La provision pour les indemnités réclamées dans le cadre de la résiliation (4,0 millions d'euros).

## **Budget annexe - Régie autonome Velib' :**

Les dépenses :

- Le versement au titulaire du marché du montant forfaitaire annuel indexé (33,6 millions d'euros) ;
- Le versement au titulaire du marché de 350 stations supplémentaires au bordereau des prix unitaires indexé (8,1 millions d'euros) ;
- Les dépenses de fonctionnement du Syndicat estimées à 1,7 million d'euros comprenant soit une baisse de 5 % par rapport à 2019 :
  - Charges de personnel dédié au service Velib' (déploiement, contrôle, comptabilité, communication...)
  - Les dépenses spécifiques dédiées (marchés communication, juridique, AMO) ;
  - La quote-part des personnels (direction, vie institutionnelle, ressources humaines, finances/marché...), des services et moyens mutualisés (locaux, logistique, ...) avec le service Autolib' ;
- L'indemnité pour vandalisme (1,2 million d'euros), ce montant correspond au maximum défini dans le marché ;
- L'intéressement du titulaire du marché aux recettes usagers (1,6 million d'euros).

Les recettes :

- Des recettes usagers :

Les recettes usagers ont connu une croissance importante durant l'année 2019, avec le déploiement du service. Depuis l'été le montant perçu par mois est supérieur au million d'euros, et le nombre d'abonnés continue d'augmenter (plus de 250 000 fin octobre contre 155 000 début janvier soit 60 % d'augmentation avant même la fin d'année). Les recettes inscrites lors de la décision modificative de septembre seront ainsi atteintes. La prévision de recettes pour 2020 tient compte de ces paramètres et s'établit donc à 18,7 millions d'euros, soit 1,56 millions d'euros par mois en moyenne sur l'année ;

- D'une subvention de la Métropole du Grand Paris de 4 millions d'euros ;
- Des contributions obligatoires des collectivités adhérentes à l'option Velib' sur la base de 1400 stations dont 1010 stations pour la Ville de Paris et 390 stations pour les communes hors de Paris :
  - 1 200 euros par station au titre de la contribution de fonctionnement du Syndicat pour l'ensemble des collectivités ;
  - 18 800 euros par station au titre de la contribution d'exploitation du service pour la Ville de Paris ;
  - 8 800 euros par station au titre de la contribution d'exploitation pour les collectivités hors Paris.

Soit un total de 24,1 millions d'euros de contribution venant des collectivités.

## 2. Points divers :

- Informations à date du service public Velib'

**Mme Ghislaine Geffroy** (Directrice du Syndicat) présente les dernières évolutions du service public Velib' Métropole :

À ce jour :

- 1 338 stations sont en service au 17 octobre à Paris et dans 54 communes de la Métropole (360 stations) ;
- 14 743 vélos sont en circulation au 17 octobre.

Le renforcement de la maintenance se poursuit :

- Plus de 800 vélos sont réparés au quotidien sur le terrain et en atelier ;
- Trois chantiers ciblés sont prioritaires : la performance des freins, des pneus et des batteries pour les VAE ;
- Montée en expertise et de l'effectif est en cours avec 50 personnes spécialisées.

Concernant le pic du 13 septembre :

- 175 000 courses enregistrées pour la seule journée du 13 septembre lors de la grève RATP ;
- Mise en place de scénarii et plans d'action chez Smovengo pour faire face à de prochains pics intenses d'usages, anticipés ou non et assurer un taux de disponibilité correct des vélos.

Les chiffres d'usage du service sont les suivants :

- Plus de 40 000 usages uniques par jour ;
- Plus de 100 000 usages uniques par semaine ;
- 3 millions de trajets réalisés à date ;
- 253 000 abonnés.

- Informations à date sur Autolib'

**La Présidente** présente aux membres du Bureau les dernières évolutions liées au calcul de la VNC (Valeur Nette Comptable) des biens de retour et des frais de résiliation du service public Autolib'.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 12h00.



La Présidente,

Catherine Baratti-Elbaz  
Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement